

COMMISSION DES AFFAIRES EUROPEENNES

Mercredi 2 juin 2010

Daniel Garrigue interroge Henri Proglia, Président-Directeur général d'EDF sur le projet de loi de nouvelle organisation du marché de l'électricité.

M. Daniel Garrigue. La loi NOME traduit une conception de la Commission européenne doublement limitée de la concurrence : limitée au marché intérieur et non mondial et une solution dirigiste. Pourquoi n'appliquerait-on pas ces règles à d'autres industries ? Nous sommes entrés dans une logique largement absurde. La question d'une stratégie européenne de l'énergie doit être posée vis-à-vis du marché mondial. Avez-vous élaboré des propositions en ce sens ?

[...]

M. Henri Proglia. [...] Les règles de concurrence doivent nous permettre de prouver que nous sommes les meilleurs. Notre mix énergétique est ce qu'il est, mais nous ne devons pas oublier l'hydraulique qui est un formidable atout en matière d'énergie renouvelable et qui représente 15 % de notre production d'électricité. Je tiens à souligner qu'EDF sera exportateur net d'électricité cette année. Le fait d'imposer des normes non utiles va coûter très cher à la France qui doit, en matière de politique énergétique, regarder ses besoins et parallèlement le mix énergétique désiré.

Les Turcs ont refusé la participation française à *Nabucco*.

La production d'énergie à partir de déchets, dont le meilleur exemple est le chauffage urbain de Paris, est assez ancienne et atteint 30 MW par an en France. EDF est intéressée à cette production mais en partenariat sans se substituer aux spécialistes comme Veolia. Actuellement une difficulté de ce secteur est le fait qu'on installe les usines de traitement des déchets à la campagne. Deux voies existent dans ce domaine : l'incinération avec production d'électricité et l'utilisation de biogaz dont l'Île-de-France constitue une référence mondiale. C'est donc une source d'énergie bien connue et utile qui sera essentielle pour le futur.

La future stratégie énergétique européenne est un sujet crucial. Il est urgent d'avoir, en amont, une réflexion industrielle sur les futurs modes de production énergétique. Ce ne sera pas facile dans la mesure où des pays font le choix de la finance plutôt que de l'industrie. La France a un atout important dans le domaine énergétique qu'il importera de valoriser en partenariat avec nos voisins.

Je ne connais pas les conclusions du rapport Roussely.

Concernant l'avenir du nucléaire, je ferai part de quelques réflexions. La France a construit le premier parc nucléaire du monde et bénéficie du retour d'expérience le plus important du monde, ce qui est un atout considérable pour la modernisation de ce parc. EDF gère 58 réacteurs en France et 82 dans le monde, sans compter sa participation au programme chinois. Dans ce pays EDF a construit il y a vingt-cinq ans la centrale de Daya Bay. Il est actuellement le seul partenaire du programme nucléaire chinois et assistant du maître d'ouvrage pour la construction de la centrale de Taishan. La prolongation des accords de coopération sur cinquante ans vient également d'être signée. Il est primordial d'avoir accès au marché chinois, où une centrale est construite tous les ans, pour accumuler du retour d'expérience.

EDF est aussi chargée du nouveau programme nucléaire britannique et est partenaire du programme italien. Dans ces deux pays, il y a une collaboration avec le secteur industriel local. EDF est ainsi un architecte ensemblier collaborant avec les grands constructeurs spécialisés. EDF a donc un rôle à jouer dans la compétition mondiale.

En France, EDF n'est pas seule à côté des autres entreprises comme Areva, Alstom..., mais a été à l'origine du groupement des industriels français du nucléaire en Chine. EDF doit être considérée

comme un capitaine qui distribue le jeu et qui entraîne, sans exclusivité, les industries qui ont vocation à être les sous-traitants. Il n'est pas nécessaire de susciter en France un concurrent à EDF avec qui on risquerait de se battre dans un monde où existent des pays comme la Russie et la Chine.

Au niveau mondial, le nucléaire possède probablement un avenir dans la mesure où c'est une technologie techniquement fiable, compétitive et compatible avec la protection de l'environnement. Il intéressera les pays qui ont besoin d'énergie et qui ne veulent pas dépendre du gaz russe.

[...]